

Biographies.

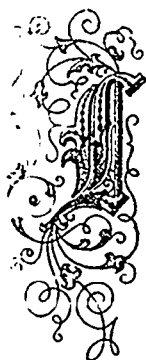
[Pour l'Album des Familles.]

L'HON. THEODORE ROBITAILLE,

LIEUTENANT-GOUVERNEUR

DE LA

Province de Québec.



L'HON. M. ROBITAILLE est issu d'une des plus anciennes familles canadiennes-françaises du pays. L'un de ses grands oncles, Messire Robitaille, était aumônier dans la milice active du Bas-Canada pendant la guerre de 1812 à laquelle tous les membres de la famille prirent une part active. Un autre de ses grands oncles, le révérend M. Louis Prodeur, après sept années de mission dans le Nouveau Brunswick, fut nommé curé de St. Roch des Aulncts où il mourut, éguant toute sa fortune au collège de Sainte-Anne dont il était l'un des fondateurs. Jean Robitaille, éc., qui a été membre de la législature du Canada pendant vingt ans, à partir de 1809 à 1829, était aussi l'un des grands oncles du lieutenant-gouverneur.

L'honorable Théodore Robitaille est né à Varennes, P. Q., le 29 janvier 1834 et est par conséquent âgé de 48 ans. Il est le fils de feu Adolphe Robitaille, éc., N.P., de son vivant de Varennes. Il reçut son éducation à l'école modèle de Varennes, aux Etats-Unis, au Séminaire de Sainte-Thérèse, à l'Université Laval et à l'Université du collège McGill à Montréal, où il obtint ses diplômes de M.D. au mois de mai 1858.

En novembre 1867, il épousa Delle Marie-Joséphine-Charlotte-Emma, fille de P. A. Quesnel, éc., et petite fille de feu l'hon. F. A. Quesnel, membre du Conseil Législatif du Canada. Lors des élections générales de 1861, il fut élu député à l'Assemblée Législative, pour le comté de Bonaventure, et il a représenté ce comté depuis cette époque jusqu'à la Confédération des Provinces. Il fut élu à la Chambre des Communes en 1867, pour le même comté qu'il a continué à représenter jusqu'au moment où il dut quitter la Chambre des Communes du Canada, pour se rendre à Spencer Wood.

Pendant les trois années qui ont précédé

de l'abolition du double mandat, il était aussi député local du comté de Bonaventure.

En 1873, il fut appelé à faire partie du ministère Macdonald, il fut assermenté comme Receveur-Général et membre du Conseil Privé du Canada, le 30 janvier 1873. Il a continué à faire partie du ministère Macdonald jusqu'au moment où Sir John Macdonald remit son portefeuille.

La *Gazette Officielle*, en date d'Ottawa, le 26 juillet 1879, contenait ce qui suit :

" OTTAWA, 26 juillet.

" Département du Secrétaire d'Etat du Canada.

" Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général de faire la nomination suivante, savoir :

OTTAWA, 26 juillet 1879.

" L'honorable Théodore Robitaille, de la cité de Québec, membre du Conseil Privé de la Reine pour le Canada, Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, vice l'honorable Luc Letellier de St. Just."

Cette nouvelle ne causa aucune surprise, depuis longtemps déjà on mentionnait le nom du Lieutenant-Gouverneur actuel, comme devant être celui du successeur de feu M. Letellier de St. Just. Il n'entre pas dans nos idées de faire ici la moindre allusion à des événements qui ont donné lieu à bien des luttes acrimonieuses, dont le souvenir ne vivra que trop longtemps peut-être, *de mortuis nil nisi bonum discere*.

La nomination de l'honorable M. Robitaille, au poste de Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, fut généralement accueillie par les hommes politiques des deux partis.

Il acceptait la responsabilité d'une tâche difficile, mais sa modération et son esprit de justice lui firent surmonter bien des obstacles et lui firent aplanir bien des difficultés, dont lui seul, sans doute, a le secret. Aussi, lui devons-nous cette justice de dire que jusqu'à présent il a agi avec l'impartialité nécessaire à ceux qui sont les dépositaires d'une partie de l'autorité de notre gracieuse Souveraine.

Au physique, M. Robitaille est un fort bel homme, aux manières agréables et bienveillantes. Il est essentiellement un homme du monde. Aux qualités reconnues chez les gens bien élevés il ajoute celle d'être un causeur agréable.

Il remplit dignement les hautes fonctions de sa charge et les Canadiens-Français ont raison d'être fiers de trouver, en la personne du Lieutenant-Gouverneur de Québec, un compatriote aussi distingué et aussi digne de la position qu'il occupe.

[Pour l'Album des Familles.]

SIR HECTOR LANGEVIN.

K.C.M.G. C.B. C.R.

MINISTRE DES TRAVAUX PUBLICS DU CANADA.

Suum quisque pellem portat.

ORSQU'EN 1855, l'homme d'Etat distingué dont nous offrons aujourd'hui la notice biographique, mettait en tête d'un ouvrage qui a été couronné, cette sage maxime, " à chacun son mérite," il ne s'attendait peut-être pas, alors, qu'il serait lui-même, à un moment donné, le chef de cette Province qu'il tenait à faire connaître avantageusement de ceux qui ignoraient encore ses richesses et ses ressources.

M. Hector Langevin (c'est ainsi que nous le désignerons dans cet écrit) est né à Québec en 1826. Il fit ses études au Séminaire de cette ville et fut admis au barreau en 1850. Disons de suite, que M. Langevin a été pendant sa cléricature, l'élève de Sir George Etienne Cartier, dont Sir John A. Macdonald tient à honneur de rappeler sans cesse le noble et glorieux souvenir, et que l'élève a su retrouver le sillon que le maître avait profondément tracé.

En 1854, il épousa l'ainée des demoiselles du Lieutenant-Colonel Tétu. Cette union fut bénie par la naissance de plusieurs enfants, mais, hélas ! comme tout n'est qu'heur et malheur ici-bas, la mort a passé, il n'y a pas encore bien longtemps, chez cette noble famille, rendant vide à son foyer, une place que nul ne remplira désormais. Accablé par ce chagrin, M. Langevin s'est montré aussi grand et résigné devant une tombe, qu'impassible devant les injures de ses ennemis.

Le 30 mars 1864, il était fait conseil de la reine. Ce fut le 2 janvier 1858, que M. Langevin fut élu représentant du peuple, pour la première fois. Au comté de Dorchester revient l'honneur d'avoir lancé dans la vie publique un homme dont les services ne sauraient être niéconnus et dont le nom sera désormais mêlé avec orgueil aux pages de notre histoire : "*Suum quisque pellem portat*."

L'étranger qui obtient la faveur insigne d'avoir accès à la galerie de l'Orateur, pendant une séance de la Chambre des Communes, peut voir au troisième siège à la droite de l'Orateur, un homme qui n'a ja-